



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 12 octobre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Gilbert MENUT, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Gérard DUPIRE, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Paul LECHAPT, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, Mme Claudette BLIGNY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. Georges MAGLICA, Mme Sylviane FLAMENT, M. Jean-Pierre BOUHELIER, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, Mme Elisabeth BIOT, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, Mme Héléne ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, M. Jean-François GONDELLIER, M. Patrick AUDARD, Mme Lê Chinh AVENA, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON.

Membres absents :

M. Nicolas BOURNY, M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à Mme Lê Chinh AVENA, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS, Mme Françoise MANSAT pouvoir à Mme Colette POPARD, M. Jacques PILLIEN pouvoir à M. Bernard OBRIOT, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN, M. Christian PARIS pouvoir à M. Gilbert MENUT, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mme Myriam BERNARD, M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU.

OBJET : Maison de l'environnement de l'architecture et du cadre de vie - Modification du montant prévisionnel des travaux - Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre.

La Charte de l'environnement du Grand Dijon, votée le 24 juin 2004 a inscrit dans son programme d'actions la construction d'une Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie. Cette action est également inscrite dans le contrat d'agglomération (action I-A43).

Le Conseil de communauté a approuvé le 29 juin 2006 un montant prévisionnel des travaux de 1 021 000 € HT. Les études de finalisation du Dossier de consultation des entreprises révèle une inadéquation entre cet estimatif et la réalité du marché. Il convient donc de réévaluer le montant prévisionnel des travaux à 1 165 000 € HT. Cette réévaluation sera sans incidence sur l'économie de marché de maîtrise d'oeuvre.

Conformément à l'article 3 de l'acte d'engagement du marché de maîtrise d'oeuvre, il convient de passer un avenant concernant le forfait définitif de rémunération. Le forfait de rémunération proposé n'est pas calculé sur le montant prévisionnel des travaux de 1 165 000€ HT mais sur 1 097 650 € HT soit dans le respect de l'économie générale du marché. Ce forfait définitif de rémunération est de 162 000,59 € HT.

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** le dispositif proposé.
- **D'ajuster** le montant prévisionnel des travaux à 1 165 000 € HT
- **De dire** que le montant des différents travaux sera réglé sur les crédits ouverts à cet effet aux exercices 2006-2007.
- **D'approuver** le projet d'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre fixant le forfait définitif de rémunération.
- **D'autoriser** le Président à signer l'avenant du marché de maîtrise d'oeuvre.

Publié le **13 OCT. 2006**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 OCT. 2006



Pour extrait conforme,
Le Président

**Marché de maîtrise d'oeuvre de la Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage
et du cadre de vie.**

AVENANT N°1

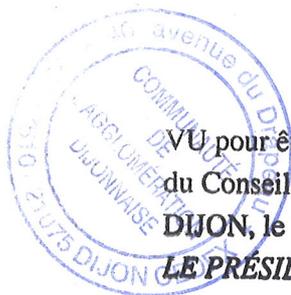


PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 OCT. 2006



Année 2006



VU pour être annexé à délibération

du Conseil du : 12.10.06

DIJON, le : 16.10.06

LE PRÉSIDENT,

[Handwritten signature in blue ink]

ENTRE

La Communauté d'agglomération dijonnaise, représentée par François REBSAMEN en sa qualité de Président,

d'une part,

et

L'équipe de maîtrise d'oeuvre dont le mandataire est Sylvain GIACOMAZZI, Architecte D.P.L G, 4 bis rue Girardet, 54000 NANCY.

d'autre part

Les parties ont convenu du présent avenant :

ARTICLE 1

Le forfait définitif de rémunération est basé sur un montant prévisionnel de travaux de 1 097 650 €HT. Ce forfait définitif est de 162 000,59 €HT

La décomposition du forfait provisoire de rémunération et répartition est donc le suivant :

Rémunération sur la base délibération d'octobre			Part Giacomazzi		Part CHOLLEY		Part BET TCE, AIC	
Elément de mission	Prix en euros HT	% sur total	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur
ESQ	2 089,06	1,75%	52,00%	1 086,31	26,00%	543,16	22,00%	459,59
DIA	7 162,50	6,00%	52,00%	3 724,50	26,00%	1 862,25	22,00%	1 575,75
APS	15 817,19	13,25%	52,00%	8 224,94	26,00%	4 112,47	22,00%	3 479,78
APD	20 580,94	15,00%	52,00%	10 702,09	26,00%	5 351,04	22,00%	4 527,81
PRO	24 697,13	18,00%	52,00%	12 842,51	26,00%	6 421,25	22,00%	5 433,37
ACT	9 604,44	7,00%	52,00%	4 994,31	26,00%	2 497,15	22,00%	2 112,98
VISA+SYN	10 976,50	8,00%	52,00%	5 707,78	26,00%	2 853,89	22,00%	2 414,83
DETR	35 673,63	26,00%	52,00%	18 550,29	26,00%	9 275,14	22,00%	7 848,20
AOR	6 860,31	5,00%	52,00%	3 567,36	26,00%	1 783,68	22,00%	1 509,27
Total mission de base	133 461,69	100,00%	52,00%	69 400,08	26,00%	34 700,04	22,00%	29 361,57
OPC	19 757,70	1,80%	0,00%		100,00%	19 757,70	0,00%	
HQE	8 781,20	0,80%	0,00%		0,00%		100,00%	8 781,20
Total général	162 000,59			69 400,08		54 457,74		38 142,77

Fait à Dijon le

Signatures et cachets des cotraitants.

Le Président

François REBSAMEN